



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la cohésion sociale**

Avis d'appel à projets pour soutenir les actions associatives visant à lutter contre les violences faites aux enfants dont les violences entre enfants

Autorité compétente pour l'appel à projets

Le secrétariat d'État à l'Enfance
Par délégation, la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
Sous-direction de l'enfance et de la famille
Bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence
DGCS-PROTECTION-ENFANCE@social.gouv.fr

Objet de l'appel à projet

Le Gouvernement a lancé en novembre 2023 un troisième plan interministériel de lutte contre les violences faites aux enfants. Il a pour objectif d'éviter la survenue de situations de violences, de mieux repérer et mettre fin aux violences constatées, de mieux accompagner les enfants victimes et de s'assurer qu'il n'y ait pas de répétition du passage à l'acte.

Le présent appel à projets vise à apporter un soutien financier ponctuel pouvant aller de 30 000 à 100 000 euros pour permettre le déploiement ou le renforcement de projets associatifs visant à prévenir et lutter contre les violences et négligences faites aux enfants (dont les violences entre enfants).

Date limite du dépôt de dossier à candidature :

17 mai 2024

Le dossier de candidature est transmis exclusivement en version électronique sur la plateforme « démarches-simplifiées » via le lien ci-dessous :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/1c2d2f76-ebb3-4f7b-ae09-f479c6dfee0d>

En annexe : Cahier des charges